

Accueil en entretien:

- *mardis: 13h30-17h
- *mercredis: 8h30-11h45 & 13h30-17h
- *jeudis: 13h30-18h
- *vendredis: 13h30-17h
- *Autres créneaux, sur RDV

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : 03 81 36 76 25

francas.ramherimoncourt@orange.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis.
Voir planning en page 2

Bulletin de:
Mai- juin
2021



Le journal du relais

Bonjour Mesdames, Messieurs

Villes concernées: *Abbévillers *Communes du Lomont *Dasle *Hérimoncourt *Seloncourt *Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt .

Page lisible sans avoir de compte Facebook

Padlet: <https://fr.padlet.com/ramdepma/cc2v>

Assistante maternelle, pensez à prévenir le RAM que vous êtes disponible, et à mettre à jour vos disponibilités sur votre compte



Afin que des parents en recherche de places vous appellent en priorité !

Bonjour Mesdames, Messieurs

Dans ce numéro du journal du Relais Assistantes Maternelles, vous trouverez une bonne nouvelle !

Les temps de rencontres et d'échanges entre enfants et entre assistantes maternelles vont reprendre fin mai.

Vous trouverez le planning prévu, avec le protocole sanitaire qui sera mis en place, en page 2.



Et puis, nous sommes au printemps (chouette!) mais aussi en période de déclaration d'impôts (moins chouette). Alors, pour aider quelque peu les Nounous dans leurs démarches, j'expose des informations utiles en page 3.

Enfin, des modifications de la convention collective des assistantes maternelles du particulier employeur ont été validées en ce mois de mars. Elles entreront en vigueur au 1er janvier 2022. Je vous les expose en page 3.

Bonne lecture! Je reste à votre disposition

Besoin d'une information sur votre profession mise à jour régulièrement?

Vous pouvez vous rendre sur le Padlet (=mur virtuel) créé par les RAM du pays de Montbéliard et de l'Isle-Sur-Le-Doubs. Vous trouverez de nombreuses rubriques destinées aux parents et assistantes maternelles actualisées en début et milieu de mois environ.

Pour y accéder, retapez ce lien sur votre smartphone ou votre ordinateur <https://fr.padlet.com/ramdepma/cc2v>



Temps de rencontres et d'échanges

Nous allons pouvoir nous retrouver, enfants et adultes, dans les locaux du RAM.

Nous suivrons le **protocole sanitaire** du ministère de la santé et des solidarités daté du 6 avril 2021. Ainsi:

- ♦ Le port du masque chirurgical ou d'un masque avec un niveau de protection supérieur à 90% sera obligatoire.
- ♦ Le gouvernement recommande un regroupement de 8 m² par adultes; nous serons donc 7 adultes en même temps dans les locaux.
- ♦ Nous multiplierons les activités extérieures
- ♦ Les mains de tous seront nettoyer dès l'entrée dans les locaux
- ♦ Nous conserverons une distance de deux mètres entre adultes
- ♦ Lors des animations à l'intérieur, les fenêtres resteront ouvertes en continue.

Mardi 25 mai 9H 15 <i>Préparation de la fête des mères</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 28 mai 9H 15 <i>Patouilles</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 1er juin 9H 15 <i>Motricité à l'extérieur</i> Hérimoncourt, Devant les locaux du relais	Vendredi 4 juin 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 8 juin 9H 15 <i>Musiques et sons du monde</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 11 juin 9H 15 <i>Motricité à l'extérieur</i> Hérimoncourt, Devant les locaux du relais
Mardi 15 juin 9H 15 <i>Préparation de la Fête des pères</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 18 juin 9H 15 <i>Préparation de la fête de la musique/ mini boum</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 22 juin 9H 15 <i>Motricité à l'extérieur</i> Hérimoncourt, Devant les locaux du relais	Vendredi 25 juin 9H 15 <i>Eveil scientifique</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 29 juin 9H 15 <i>Création de carte postale</i> Hérimoncourt, locaux du relais	

BEIGNETS AUX POMMES

- * 3 Pommes
- * 300g de Farine
- * 3 c.à.s de sucre
- * 1 c.à.c de levure chimique
- * 1 paquet de sucre vanillé
- * 2 œufs
- * 25 cl de lait



1. Mélanger les ingrédients pour la pâte dans l'ordre indiqué.
2. Tremper chaque rondelle de pomme dans cette pâte et mettre à frire.

==>Dégustez, c'est prêt.

La convention collective des assistantes maternelles du particulier employeur et la convention collective des salariés du particulier-employeur vont fusionner, modifiant du même coup plusieurs articles. Les syndicats se sont mis d'accord au cours de ce mois de mars 2021. Elle entrera en application le 1er janvier 2022. Elle s'appellera



CONVENTION COLLECTIVE DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE.

**Nouvelle convention collective
applicable au 1er janvier 2022**

Tous les contrats signés avant ce 1er janvier 2022 devront s'y **conformer**. Si besoin, les points qui changent dans cette convention devront être renégociés et entraîner la signature d'un avenant éventuellement.

Au niveau des rémunérations:

- a) Le montant de l'indemnité d'entretien sera relevé: pour 9h d'accueil (= le repère pour la proratisation de ce calcul), le montant sera plus élevé à compter du 1er janvier 2022.
- b) Les heures majorées (cf. au-delà de 45h/ semaine) seront payées au minimum 10% plus cher obligatoirement.
- c) Les jours fériés chômés, mais habituellement travaillés, (cf. un lundi férié tandis que l'enfant vient tous les autres lundis de l'année) seront tous rémunérés dès le 1er jour d'accueil (au lieu de 3 mois actuellement) à condition que le jour avant et le jour après soient travaillés. Non rémunération en cas de pont.
- d) Les jours fériés travaillés seront obligatoirement rémunérés 10% de plus (au lieu de 0 % actuellement)
- e) Au-delà de 5 jours d'absence de l'enfant pour maladie, toujours sur présentation d'un certificat médical, la rémunération de l'assistante maternelle ou garde à domicile du parent sera maintenue (au lieu de 10 jours actuellement)
- f) L'indemnité de rupture de contrat de travail est modifiée sur plusieurs points:
 - Elle sera versée au bout de 9 mois de contrat (contre 12 mois actuellement)
 - Elle sera calculée sur les salaires bruts versés et non plus sur les salaires nets
 - Elle correspondra à 1/80ème des salaires bruts versés et non plus 1/120ème.
- g) Les heures complémentaires pourront, éventuellement, être rémunérées plus cher « sur décision écrite des parties prévues dans le contrat de travail »
- h) Une indemnité de départ à la retraite sera versée à partir u 1er janvier 2023. Un fond financier alimenté par les employeurs sera créé pour cela. Elle équivaldra à la moyenne des salaires des cinq années précédant le droit à la retraite, tous employeurs confondus. Le montant s'élèvera à:
 - 1 mois de salaire brut de référence à compter de 10 d'exercice du métier d'assistante maternelle.
 - 1 mois 1/2 de salaire brut de référence après 15 à 20 ans d'exercice
 - 2 mois de salaire brut de référence au-delà de 20 ans d'exercice.
- i) Le paiement des congés dès le premier mois d'embauche sera strictement proscrit, ainsi que la possibilité de les payer en douze parts égales (1/12ème). Seules resteront les possibilités d'un paiement en juin, à la prise du congé principal, ou à chaque départ en congés.
- j) Les assistantes maternelles devront obligatoirement avoir un repos de 11h entre deux accueils, tous contrats confondus (entre le dernier enfant parti le soir et le premier qui arrivera le lendemain matin)

Un communiqué de la CNAF

Information presse

DÉCOUVRIR :

Des ressources et activités pour visiter des musées virtuels, visionner des courts-métrages, s'initier à l'astronomie..

JOUER:

Une sélection de jeux pour les amateurs de dessins, d'activités scientifiques ou de fantasy..

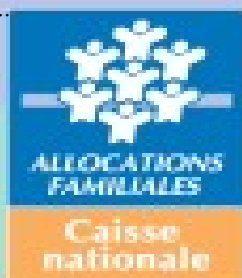
CUISINER:

Eveil au goût, cuisine du monde, pique-nique à la maison : quelques recettes pour satisfaire toute la famille.

CRÉER:

Des activités manuelles et des loisirs créatifs : bricolage, petites décorations, peinture, DIY ...

Etc...

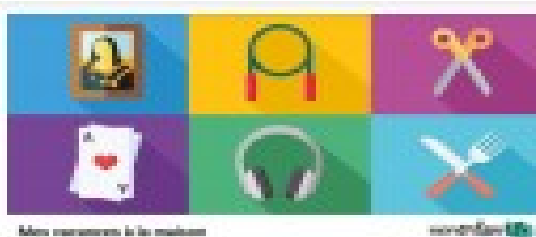


Contacts presse

Virginie Rault
07 78 93 49 90
01 45 65 68 84

Jackie ECV
01 45 65 68 93

presse@cnaf.fr



Mes vacances à la maison sur monenfant.fr

Alors que les vacances scolaires débutent, les caisses d'Allocations familiales [proposent des activités en ligne sur monenfant.fr](http://monenfant.fr) destinées aux enfants de tous âges pour bouger, cuisiner, lire, écouter, à chaque moment de la journée.

[Monenfant.fr](http://monenfant.fr) accompagne les parents et propose chaque jour une sélection d'activités ludiques et créatives pour s'occuper pendant les vacances. Les activités s'adaptent aux différents moments de la journée, avec des recettes avant le déjeuner, des histoires à raconter pour les temps calmes, des activités manuelles pour l'après-midi, etc.



Une journée à thème avec des activités renouvelées chaque jour pour s'amuser et jouer en famille

Le site des Caf met à disposition un programme avec des contenus vérifiés et contrôlés par les équipes de la Cnaf en lien avec les partenaires tels que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ou des fédérations d'éducation populaire.

Les activités du portail sont réparties en huit rubriques : « Découvrir », « Créer », « Jouer », « Lire et écouter », « Cuisiner », « Bouger et se détendre », activités adaptées, le coin des Ados. Les parents peuvent piocher en fonction de leurs envies et mettre chaque idée en place facilement.

Des conseils pour les parents



Quels sont les bienfaits du jeu en famille ?

Quels conseils utiles pour utiliser au mieux le numérique ?

Comment faire de la gym avec ses enfants ?

Sur le site monenfant.fr, les parents trouveront également des conseils pour être accompagnés au quotidien : des vidéos d'experts, des articles sur l'intérêt de la lecture pour les enfants, etc.